

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 23 septembre 2025
N° 2025.09.23_5.3.

Point 5 – Formation et vie universitaire

5.3. Demande accréditation hors vague Licence professorat des écoles (rentrée 2026)

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur ;
 Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;
 Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;
 Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 11 septembre 2025, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

► Le conseil d'administration approuve la demande d'accréditation hors vague Licence professorat des écoles pour la rentrée 2026, telle qu'annexée à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	36	Nombre de suffrages exprimés :	27
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	20	Abstention :	0
Membres représentés :	7	Pour :	27
Nombre de votants :	27		

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	29/09/2025
	Transmise au recteur de région académique le :	29/09/2025
<p>Modalités de recours contre la présente délibération : <i>La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.</i></p> <p><i>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</i></p>		

Ouverture hors-vague LICENCE PROFESSORAT DES ECOLES (LPE) Rentrée universitaire 2026-2027

Contexte et objectifs

Depuis de nombreuses années, l'USMB s'engage dans la préparation des futurs professeurs des écoles, comme en atteste les éléments suivants :

- co-portage du master MEEF 1D à l'échelle académique avec l'Université Grenoble-Alpes depuis 2012 : coordination administrative des antennes INSPE de Chambéry et d'Annecy, recrutement des étudiants, encadrement des mémoires, enseignement ;
- module de préprofessionnalisation aux étudiants de l'UFR LLSH (L2 et L3) : mathématiques pour PE, français pour PE et découverte du métier ;
- stage de pré professionnalisation en STAPS (L2) en pratique accompagnée avec les professeurs des écoles et un tutorat enseignant et module sur des enseignements de préprofessionnalisation « Connaissance des milieux éducatifs » ;
- parcours de Licence 3 « Education et Motricité » avec une UAI (Unité d'apprentissage individualisé) et une UAM (Unité d'apprentissage modulaire) sur l'enseignement du premier degré ;
- ouverture d'un Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) dans le département de Lettres en partenariat avec le lycée Louis Armand de Chambéry (depuis 2022). Ce parcours est une belle réussite et son attractivité ne se dément pas (cf, augmentation des candidatures), témoignant, s'il en était besoin, de la nécessité de conserver une préparation de qualité sur le territoire des Savoie. Ce parcours sera arrêté progressivement dès 2026 (pas de recrutement en L1 en 2026).

Par conséquent, l'USMB entend poursuivre son engagement au service de son territoire, consciente de la nécessité de contribuer activement à la formation des futurs professeurs des écoles. En s'appuyant sur l'expertise des équipes pédagogiques de deux UFR (LLSH et SCEM), l'université mobilisera les moyens nécessaires à la mise en place de cette nouvelle formation. Le département Lettres de l'UFR LLSH portera la LPE en étroite collaboration avec les collègues de l'UFR SCEM et notamment son département de mathématiques.

Modalités pédagogiques

Atouts

-Proposer à l'USMB une formation dédiée à la préparation au concours CRPE (concours de recrutement de professeurs des écoles) ;

-Répartir équitablement les formations au sein de l'académie de Grenoble, en proposant aux jeunes des territoires de Savoie une offre de proximité. La formation de l'USMB complètera utilement le dispositif à l'échelle de l'académique en s'ajoutant aux deux formations qui seront proposées par l'UGA (site de Grenoble et site de Valence).

Programme prévisionnel (échanges encore en cours avec le rectorat)

LICENCE 1	Semestre 1	Semestre 2	TOTAL
BLOC 1 - S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER A L'ECOLE PRIMAIRE			
Mathématiques	42	42	84
Français et compétences langagières	45	45	90
Sciences et technologie	18	18	36
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	18	18	36
EPS	18	18	36
LVE	18	18	36
Enseignements artistiques	18	18	36
TEDS		12	12
Renforcement et approfondissement disciplinaire	15	15	30
Total BLOC 1	192	204	396
BLOC 2 - ANALYSER LES CARACTERISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE			
Développement de l'enfant, mécanismes et processus de l'apprentissage	15		15
Acquisition du langage		18	18
Pratiques d'enseignement		6	6
Total BLOC 2	15	24	39
BLOC 3 - S'APPROPRIER LE CADRE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU METIER			
Le système éducatif français : approche historique	21		21
Le système éducatif français : approches sociologique et philosophique		21	21
Total BLOC 3	21	21	42
BLOC 4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL			
Compétences numériques	18		18
Paroles de professionnels	12		12
Stage	24	48	72
Total BLOC 4	30 (+24h de stage)	(48h de stage)	30 (72h de stage)

ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE			
Projet pluridisciplinaire	18		18
Projet pluridisciplinaire		15	15
Total ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE	18	15	33
TOTAL L1	276 (+24h de stage)	264 (48h de stage)	540 (+72h de stage)

LICENCE 2	Semestre 3	Semestre 4	TOTAL
BLOC 1 - S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER A L'ECOLE PRIMAIRE			
Mathématiques	42	42	84
Français et compétences langagières	45	45	90
Sciences et technologie	18	18	36
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	18	18	36
EPS	18	18	36
LVE	18	18	36
Enseignements artistiques	18	18	36
TEDS	9	9	18
Renforcement et approfondissement disciplinaire	15	15	30
Total BLOC 1	201	201	402
BLOC 2 - ANALYSER LES CARACTERISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE			
Acquisition de la lecture	15		15
Acquisition de la numération		15	15
Pratiques d'enseignement	6	6	12
Total BLOC 2	21	21	42
BLOC 3 - S'APPROPRIER LE CADRE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU METIER			
Philosophie morale et politique	18		18
Droits et devoirs du fonctionnaire + relations avec les familles + enjeux éducatifs		18	18
Total BLOC 3	18	18	36
BLOC 4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL			
Paroles de professionnels	6		6
Stage	72	48	120
Total BLOC 4	6 (+72h de stage)	(48h de stage)	6 (+120h de stage)
ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE			
Renforcement disciplinaire au choix (Histoire, Lettres, LLCER) OU Projet pluridisciplinaire	18	18	36
Total ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE	18	18	36

TOTAL L2	264 (+72h de stage)	258 (+48h de stage)	522
-----------------	----------------------------	----------------------------	------------

LICENCE 3	Semestre 5	Semestre 6	TOTAL
BLOC 1 - S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER A L'ECOLE PRIMAIRE			
Mathématiques	42	42	84
Français et compétences langagières	45	45	90
Sciences et technologie	18	18	36
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	18	18	36
EPS	18	18	36
LVE	18	18	36
Enseignements artistiques	18	18	36
Préparation à l'épreuve d'admissibilité 1 et 2 (+18h pour les non bénéficiaires du fast track)	(18h)	15	15
Préparation à l'admission (oral 1)		21	21
Total BLOC 1	177	213	390
BLOC 2 - ANALYSER LES CARACTERISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE			
Evaluation au service des apprentissages	18		18
Pratiques d'enseignement	15		15
Préparation à l'admission		15	
Total BLOC 2	33	15	48
BLOC 3 - S'APPROPRIER LE CADRE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU METIER			
Droits et devoirs du fonctionnaire + relations avec les familles + enjeux éducatifs	18		18
Préparation à l'admission (oral 2)		21	21
Total BLOC 3	18	21	39
BLOC 4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL			
Enjeux et usages de l'intelligence artificielle	18		18
Stage	48		48
Total BLOC 4	18 (+48h de stage)		18 (+48h de stage)
ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE			
Projet pluridisciplinaire	18		18
Total ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE	18		18
TOTAL L3	264	249	513 (+48h de stage)

Total LPE (au moins 1570h) : 1575h + 240h de stage

Organisation des stages (modalités prévisionnelles)

Les semaines de stage se dérouleront principalement dans une école primaire (mais pas exclusivement) et prendront la forme de stages d'observation.

Le volume horaire de 240 heures de stage sera répartie sur 10 semaines au cours des 3 années de la formation selon les modalités suivantes :

- 3 semaines en L1 (novembre et mai)
- 5 semaines en L2 (novembre-décembre et mai)
- 2 semaines en L3 (novembre-décembre)

Le rectorat détermine les berceaux de stage. Tous les stages sont des stages d'observation et/ou de pratiques accompagnées. Ces stages font l'objet d'une convention individuelle de stage avec chaque étudiant en application des articles L124-1 et suivants du code de l'éducation. Les conventions de stage seront élaborées à l'aide de l'application de gestion Esup stage, accessible à partir de l'intranet de l'université. L'accompagnement pédagogique est assuré conjointement par le référent stage de la LPE et le maître d'accueil qui fixent la thématique objet de l'observation pendant la période de stage et de la problématique lors de la rédaction du rapport de stage. Le rapport de stage fait l'objet d'une soutenance annuelle au cours de laquelle un bilan individuel du stage est réalisé.

Modalités d'obtention

L'USMB vise à conduire tous les étudiants inscrits en LPE à l'obtention de la licence et à la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE. Pour ce faire, elle mettra en place des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) qui permettront aux étudiant d'attester à la fois :

- 1) de leur réussite au diplôme ;
- 2) de la dispense d'épreuve d'admissibilité.

Les modalités précises seront fixées dans les MCCC.

Les conditions de la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE seront examinées par la CFVU au moment du vote des MCC.

Profil des candidats, régime d'inscription et capacité d'accueil

- Candidats titulaires du bac ou équivalent.
- Formation initiale et formation continue
- Capacité d'accueil prévisionnelle (vote CFVU décembre) : 60 places

Débouchés

Métiers visés

- Professorat des écoles
- Accompagnant d'élèves en situation de handicap
- Assistant d'éducation
- Conseiller principal d'éducation
- Enseignant spécialisé
- Formateur d'adultes
- Professeur documentaliste
- Responsable de formation
- Autre concours administratifs

Ressources humaines et coût

L'équipe pédagogique, pluri-catégorielle, est composée de personnels de l'université Savoie Mont Blanc et de personnels de l'Education nationale, en respectant une répartition équilibrée, conformément au cadrage national de la LPE : *"les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs et des enseignants exerçant au sein des établissements d'enseignement supérieur ainsi que, à hauteur de 50 % de leur volume, par des personnels du premier et du second degré exerçant leur activité professionnelle principale dans une école ou dans un établissement scolaire du second degré"*

Le volume horaire global de la LPE devrait être de l'ordre de 2700 à 2900 HeTD.

50% de ce volume sera à la charge de l'USMB.

Le support administratif sera à la charge de l'USMB.

Droits d'inscription :

Droit d'inscription licence : 178 euros (rappel : + 105 euros de CVEC)

Informations complémentaires

Niveau d'entrée :

L1 / passerelle entrante par le PPPE

Réorientations :

Deux possibilités de réorientation sortantes seront offertes aux étudiant de la LPE :

- à la fin du semestre 1 (en L1) : réorientation possible vers plusieurs licences des UFR LLSH et SCEM ;
- à la fin de la L2 : réorientation possible vers la L2 de certaines licences (par exemple, Histoire ou Lettres modernes pour l'UFR LLSH) ; des heures « Adaptation au territoire » seront consacrées à des enseignements disciplinaires optionnels (1 choix parmi x propositions) afin de faciliter l'orientation vers la licence disciplinaire de leur choix.

Composante porteuse du parcours : LLSH en collaboration avec SCEM

Lieu des cours : campus de jacob et campus du Bourget

Date d'ouverture : L1 et L2 septembre 2026, L3 septembre 2027

Responsable du parcours : Raphaële FOUILLET (Maîtresse de conférences en Didactique des langues, Français Langue Étrangère, USMB, UFR LLSH, laboratoire LLSETI)